

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 02 février 2023

Date de convocation : 25 janvier 2023 Nombre de membres : 73 En exercice : 73 Présents : 52 Pouvoir : 4 Votants : 56	L'an deux mil vingt-trois, le 02 février à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN; Jean-Jacques COEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE. <u>POUVOIRS :</u> (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET donne pouvoir à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoir à (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR. <u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) M. François MASSENET ; Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER , M. Lionel BIHIN ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. <u>Délégué suppléant présent sans droit de vote :</u> (OSNES) Mme Nathalie SOHYER Madame Frédérique KRETZMEYER a été désignée secrétaire de séance.
--	---

Délibération n°2023/01 portant réinstallation du conseil communautaire, approbation de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte-rendu du conseil du 08 décembre 2022, des décisions du Président et du bureau communautaire et désignation d'un secrétaire de séance. Le conseil a pris acte de l'ordre du jour de la séance du 2 février 2023, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent conseil communautaire en date du 25 janvier 2023. Le conseil a pris connaissance des décisions du Président et des bureaux communautaires en date des 04 octobre, 18 octobre et 8 novembre 2022.

Madame CHEVALIER fait remarquer que le pouvoir qu'elle avait donné lors de la dernière réunion du conseil communautaire n'a pas été prise en compte.

Le conseil approuve à la majorité avec un vote contre et une abstention le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2022, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent Conseil Communautaire en date du 25 janvier 2023 ;

Le conseil approuve à l'unanimité la désignation de Madame Frédérique KRETZMEYER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Délibération n°2023/02 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de LES DEUX VILLES dans le cadre du fonds solidaire intercommunal. Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution à la commune de LES-DEUX-VILLES d'une subvention d'un montant de 5 000 euros dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement ».

Délibération n°2023/03 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de TREMBLOIS LES CARIGNAN dans le cadre du fonds solidaire intercommunal. Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution à la commune de TREMBLOIS-LES-CARIGNAN d'une subvention d'un montant de 1 188 euros dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement ».

Délibération n°2023/04 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de AUTRECOURT ET POURRON dans le cadre du fonds solidaire intercommunal. Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution à la commune de AUTRECOURT-ET-POURRON d'une subvention d'un montant de 1 431,15 euros dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement ».

Délibération n°2023/05 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de MOIRY dans le cadre du fonds solidaire intercommunal. Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution à la commune de MOIRY d'une subvention d'un montant de 1 889 euros dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement » et 3 920 euros dans le cadre du fonds de concours « équipement fonctionnement ».

Délibération n°2023/06 portant approbation du choix des arrêts ligne de bus transfrontalière Florenville-Carignan et financement des aménagements.

Durant les débats : Monsieur Sabatier interroge Mme Duru pour savoir si le propriétaire de la maison qui se trouve juste en face du futur arrêt de bus a été consulté, notamment au regard du bruit que pourrait générer cette nouvelle installation. Monsieur Mozet confirme la consultation de l'intéressé et Madame Duru précise que l'arrêt de bus est fixé en amont de ladite maison, au niveau du passage clouté. Monsieur Lordier indique que les arrêts identifiés à Carignan pourraient poser problème lors de la fête patronale et qu'il conviendra de réfléchir à un arrêt provisoire, ce que confirment Madame Duru et Monsieur Dassimy.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet et le choix des emplacements qui accueilleront les futurs arrêts de bus de la ligne transfrontalière reliant Florenville à Carignan. **Le conseil décide à l'unanimité** de mobiliser une enveloppe de 20 000€ en investissement pour financer ces aménagements.

Délibération n°2023/07 portant approbation de la mise en place d'une « prime vélo ».

Durant les débats : Plusieurs élus souhaitent connaître la différence entre vélo de ville et vélo électrique. Madame Duru précise que cette prime concerne tous les vélos électriques et les vélos de ville et tous chemins, mais pas les vélos dits « de sport » (VTT, etc.)

Monsieur Latour propose qu'un amendement soit voté pour permettre l'ouverture du dispositif aux vélos assemblés en France (et pas seulement conçus) afin de permettre plus de souplesse dans le choix des usagers. Monsieur Coen souhaite savoir si une personne qui électrifie un vélo pourra prétendre à la subvention. Madame Duru répond par la négative à cette question.

Monsieur Sabatier s'interroge sur le contrôle de l'interdiction de revente avant 3 ans. Madame DURU précise effectivement que l'on devra se contenter d'une attestation sur l'honneur.

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place d'une « prime vélo » à destination des foyers du territoire afin d'aider les ménages à acquérir un vélo ou un vélo électrique et selon les conditions ci-dessus exposées.

Délibération n°2023/08 portant approbation de l'adhésion de la collectivité aux missions de prévention du Centre de Gestion en vue de l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PIS), en complément des plans communaux de sauvegarde (PCS) des communes.

Durant les débats : Plusieurs élus posent la question de l'opportunité de mettre en place un plan supra communal alors que c'est toujours le maire qui reste compétent et opérationnel.

Le conseil rejette à la majorité (2 votes pour et 8 abstentions) l'adhésion de la collectivité aux missions de prévention du Centre de gestion en vue de l'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde.

Délibération n°2023/09 portant approbation de l'application de la nouvelle convention avec l'Ouvrage de Villy la Ferté et validation du bilan de l'accueil des touristes en 2022.

Durant les débats : Plusieurs élus interrogent Mme Beauda sur la présentation du bilan de cette opération, chaque année. Le Président du Comité, M. PHILBICHE précise que l'association fournit tous les ans un bilan à la communauté de communes, à l'issue de l'assemblée générale, à laquelle la communauté de communes participe. Il précise également que le montant est entendu avec la déduction des contrats aidés et que l'Ouvrage nécessite la présence de deux agents à temps pleins 7j/7, durant la saison touristique.

Le conseil approuve à la majorité avec 4 votes contre et 1 abstention le bilan 2022 de l'Ouvrage, la répartition des frais de personnel et la modification de l'article 5 de la convention précédemment signée permettant ainsi la signature du mémoire financier avec l'association après présentation du bilan annuel en commission tourisme.

Délibération n°2023/10 portant approbation des modalités de mensualisation des redevables de la REOM.

Durant les débats : Monsieur Hiblot demande s'il est possible de faire payer au réel par mois. Monsieur Latour précise que c'est informatiquement possible mais techniquement difficile car impose à la Trésorerie à faire beaucoup de facture, qui seront souvent en dessous du seuil de facturation.

Madame Dufils demande si les dates de passage apparaîtront sur les factures. Monsieur Latour indique que c'est compliqué à mettre en place : le nombre de passage apparaîtra toutefois dans le logiciel de facturation et on va proposer de mettre en place un accès sécurisé aux foyers pour suivre leurs « consommation ». Madame Dufils remarque qu'il sera difficile de contester les factures sans mentionner les dates de passage, notamment en cas de problème techniques des points d'apport volontaire. Monsieur Latour précise qu'il est absolument indispensable de faire remonter les problèmes immédiatement aux services pour une meilleure prise en compte.

Le conseil approuve à l'unanimité les modalités de mensualisation des redevables de la redevance incitative des ordures ménagères.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur DEBOUW demande si l'apport volontaire sera bientôt imposé à toutes les communes. Monsieur LATOUR précise que l'idée n'est pas faire passer en force ce nouveau système mais plutôt de convaincre les derniers réfractaires au regard des bons résultats des communes y ayant déjà adhéré.

Monsieur TRONCON demande si l'OPAH a été lancée. Monsieur BEURAIN précise qu'elle est opérationnelle depuis juillet 2022 et qu'une plaquette d'information sera bientôt distribuée aux mairies et qu'une information a été faite dans la presse.

Monsieur LATOUR rappelle aux élus la mobilisation qui se tiendra contre la fermeture de la maternité de Sedan.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Fait le 07 février 2023, pour affichage en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT

Certificat d'affichage :

Le Président soussigné certifie que la publication des dispositifs de délibérations figurant au présent procès-verbal a été effectuée par affichage à la Porte de la Communauté de Communes **le 13 février 2023** et adressée pour affichage à chaque commune membre de la Communauté de Communes avec mention des voies et délais de recours, et de la possibilité de consulter le présent procès-verbal au siège de la Communauté de Communes ou auprès de chaque commune membre.

**Le Président,
Frédéric LATOUR**

